



PRÉFET DE LA LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS
Service environnement et prévention des risques
Immeuble "le Continental"
10 rue Claudius Buard CS 40272
42014 SAINT ETIENNE Cedex 2

ARRETE N° 295 -DDPP-11
portant sursis à statuer

Le préfet de la Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU l'article R. 512-26 du Code de l'Environnement ;

VU la demande présentée par Monsieur le directeur de la société BEILLARD TUBES CARTONS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de transformation de papier et carton sur le territoire de la commune de LA TALAUDIÈRE – ZI La Chazotte ;

VU le dossier d'enquête publique reçu le 20 avril 2011 ;

CONSIDERANT que tous les éléments nécessaires à la consultation du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques **n'ont pas été réunis dans le délai de trois mois à compter de la date de réception du dossier d'enquête publique ;**

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental de la protection des populations ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Il est sursis à statuer sur la demande formulée par la société BEILLARD TUBES CARTONS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de transformation de papier et carton sur le territoire de la commune de LA TALAUDIÈRE – ZI La Chazotte.

Le délai réglementaire prévu à l'article R. 512. 26 du Code de l'Environnement susvisé, est prorogé de cinq mois, soit jusqu'au 20 décembre 2011.

ARTICLE 2

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations, Monsieur le maire de LA TALAUDIÈRE, et Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie restera déposée en mairie où tout intéressé aura droit d'en prendre connaissance. Un extrait sera affiché pendant une durée minimum d'un mois à la mairie, il sera dressé procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Fait à Saint-Étienne, le - 7 JUIL. 2011

~~Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de la
Protection des Populations~~

Copie adressée à :

- Monsieur le Directeur de la société BEILLARD TUBES CARTONS
ZI La Chazotte
42350 LA TALAUDIÈRE
- Monsieur le maire de LA TALAUDIÈRE
- Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – UT Loire
Inspection des Installations classées
- Archives
- Chrono